Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8/07/2026
ID : 091-219105467-20260702-202629-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
91 - ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	
• exclus	

Date de convocation :
26 juin 2026

Date d'affichage :
27 juin 2026

Objet
ENQUETE PUBLIQUE POUR LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE ST CYR SOUS DOURDAN
n° 2026-29

De la commune ST CYR SOUS DOURDAN

Séance du 02 juillet 2026 à 20 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MOULIN Jean-Pierre

Étaient présents :
L'ANTON Evelyne, FONSECA Antonio, BLASUTIG Vanessa, ALLES Florian, BARRILLIE William, BOURGE André, BRISSON Gilles, FIDALGO David, GUILLEBAUD-ROHART Karine, LACOMBE Sandrine, MENARD Sylvie, PESENTI Sandrine, TEIXEIRA Manuel
Etait absente :
RUBERTI Ludivine pouvoir à BLASUTIG Vanessa

Secrétaire de séance :

Mme MENARD Sylvie

Considérant l'importance de la problématique de la gestion des eaux pluviales dans notre commune,

Considérant que la commune est compétente en matière d'eaux pluviales,

Considérant qu'un zonage des eaux usées et des eaux pluviales a été réalisé en commun avec la commune du Val St Germain puisqu'il s'agit du même système d'assainissement (station d'épuration commune du Val St Germain - Moulin de Granville) et que cette étude a été lancée par le Syndicat de l'Orge,

Considérant que le Syndicat de l'Orge dispose d'une expertise en interne afin de suivre l'enquête publique du zonage des eaux pluviales,

Considérant l'utilité de mutualiser l'enquête publique concernant le zonage des eaux pluviales des 2 communes de ST CYR SOUS DOURDAN et du VAL ST GERMAIN,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide de confier au Syndicat de l'Orge la réalisation de toutes les formalités liées à la mise en oeuvre de l'enquête publique relative à l'approbation du zonage des eaux pluviales de la commune de ST CYR SOUS DOURDAN.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8/07/2026
ID : 091-219105467-20260702-202629-DE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait ST CYR SOUS DOURDAN, le 06 juillet 2026

Le Maire

